

Compétence 11 : Développement professionnel continu



Définition

Analyser ses pratiques, cibler ses besoins de perfectionnement et assumer la responsabilité de mettre à jour ses compétences.

Contexte en FP

L'évolution technologique est fulgurante. Légalement (Loi modifiant la LIP, art. 7), l'enseignant a l'obligation d'accomplir un minimum de 30 heures de formation continue par cycle de 2 ans.

✓ À FAIRE (Mise en pratique)

- Poser un regard réflexif sur sa pratique pour identifier les besoins d'amélioration.
- Prendre l'initiative de se former aux nouvelles technologies et innovations pédagogiques.
- Promouvoir la collégialité en partageant ses nouvelles connaissances avec l'équipe.

✗ À ÉVITER (Pièges)

- Penser que sa formation est « terminée » grâce à son expérience passée et refuser l'obligation des 30 heures.
- Garder ses astuces secrètes et refuser de mentorer la relève ou les stagiaires.



Les 13 compétences de l'enseignant en Formation Professionnelle

De l'expert de métier au professionnel de l'enseignement.

Les Fondations

Compétences 1 et 2 : Les conditions sine qua non

Avec et pour les élèves

Compétences 3 à 8 : Le cœur des interactions directes

L'Équipe et le milieu

Compétences 9 et 10 : Le professionnalisme collaboratif

Le Professionnalisme

Compétences 11, 12 et 13 : L'éthique et le développement continu